ART. 30 N° 9137

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N º 9137

présenté par Mme Taurine

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous sommes pour un âge légal de départ à la retraite fixé à 60 ans et contre la prise par décret de la fixation du taux d'incapacité."